

**5^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5)**

En ligne, 28 juin – 9 juillet 2021

UNEP/CMS/ScC-SC5/Résultat 1.3

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LES QUESTIONS LIÉES À
LA CONSERVATION DES ESPÈCES TERRESTRES**

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i> (Le Conseil scientifique doit/devrait)	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom du (des) responsables(s)</i>	<i>Nom des autres personnes impliquées</i>	<i>Principale Haute, Moyenne, Faible</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris numéro de session)</i>	<i>Statut de l'activité</i>
Questions liées à la conservation des espèces terrestres									
INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)									
Res.11.24 (Rev.COP13)	11. Charge le Conseil scientifique et le Secrétariat, sous réserve des fonds disponibles, de poursuivre et renforcer les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI	Collaborer avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI	Collaboration accrue.	En cours / COP14	Président(e) de la CAMI	(PF Sec : Polina Orlinskiy)	Haute / Principale	ScC-SC – COP14	En cours
Res.11.24 (Rev.COP13) ANNEXE	8.1 Le Conseil scientifique de la CMS doit appuyer et contribuer à l'analyse des lacunes dans les connaissances sur la base de preuves scientifiques, notamment : a) Souligner et expliquer les limites actuelles des connaissances scientifiques ; b) Identifier les questions clés et, le cas échéant, formuler des hypothèses pour faire progresser les connaissances ; c) Fournir des preuves et des informations solides aux parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le statut, la distribution et les menaces	Établir un groupe de travail intersessionnel pour examiner les options pour la conservation du guépard en Afrique du Nord-Est et en Asie de l'Ouest et du Sud avec le mandat défini dans la CRP 3/C/Annexe.	Une stratégie de conservation est proposée pour le guépard en Afrique du Nord-Est et en Asie occidentale et du Sud.	2021-2023	Dr Alfred Oteng-Yeboah, Conseiller nommé par la COP	(PF Sec: Polina Orlinskiy, Clara Nobbe)	Haute / Principale	ScC-SC6 COP14	En cours
Res.11.24 (Rev.COP13) ANNEXE	29.12. Nommer un expert en mammifères pour le Conseil scientifique.	Conformément au mandat	Expert en mammifères nommé		Président(e) de la CAMI	(PF Sec: Polina Orlinskiy)	Haute	ScC-SC6	En cours

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
MÉGafaune sahélo-saharienne									
Res. 9.21 (Rev.COP13)	<i>1. Encourage les États de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d'inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action concertée</i>	Coopérer avec les États de l'aire de répartition et les Parties pour préparer des propositions d'inscription aux Annexes et des Actions concertées.	Propositions préparées	COP14	Roseline Beudels-Jamar, Conseillère nommée par les Parties	Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN ; (PF Sec: Clara Nobbe)	Haute	COP14	
Dec. 13.101	<i>Le Conseil scientifique et le Secrétariat sont priés, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, d'examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action concertée aux déserts de la corne de l'Afrique et aux biomes associés, et communiqueront leurs recommandations lors de la 14e session de la Conférence des Parties.</i>	Examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action concertée à la corne de l'Afrique et fournir des recommandations. Assurer la liaison avec les points focaux nationaux des États de l'aire de répartition concernés quant aux options présentées dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.3.2 et d'autres scénarios potentiels concernant les espèces cibles de l'action concertée.	Recommandations fournies (Projet de Décisions/ Résolutions)	COP14	Roseline Beudels-Jamar, Conseillère nommée par les Parties	Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN ; (PF Sec: Clara Nobbe)	Haute	COP14	
CONSERVATION ET GESTION DU LION D'AFRIQUE (PANTHERA LEO)									
Dec. 13.89	<i>Le Conseil scientifique examinera les Lignes directrices pour la conservation du lion d'Afrique et formulera, le cas échéant, des recommandations à l'intention des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique, de l'UICN et d'autres, selon les besoins;;</i>	Déléguer l'examen aux États africains de l'aire de répartition dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains (ACI). Le Secrétariat informe le Conseil scientifique des activités et des résultats de l'ACI qui ont trait au mandat du Comité et demande l'avis du Conseil scientifique, le cas échéant.	Recommandations fournies à la COP.	COP14	Secrétariat de la CMS	(PF Sec : Clara Nobbe)	Principale	COP14	Réalisé

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
CONSERVATION ET GESTION DU GUÉPARD (ACINONYX JUBATUS) ET DU LYCAON (LYCAON PICTUS)									
Dec.13.94	<i>Le Conseil scientifique, après consultation avec les États de l'aire de répartition concernés, fait des recommandations à la Conférence des Parties sur de possibles modifications à apporter à la liste des populations de guépards actuellement exclues de l'Annexe I de la CMS afin de tenir compte de l'état de conservation et d'aider la Conférence des Parties à prendre une décision à sa 14e réunion.</i>	Etablir un groupe de travail intersessionnel pour examiner l'état de conservation des populations de guépards africains du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe et leur inscription potentielle à l'Annexe I de la CMS avec le mandat de référence défini dans la CRP 6.3.1.2.	Recommandations fournies et Décision éclairée	COP14	Dr Alfred Oteng-Yeboah, Conseiller nommé par la COP	(PF Sec: Clara Nobbe)	Principale	ScC-SC6 COP14	En cours
CONSERVATION ET GESTION DU LÉOPARD (PANTHERA PARDUS) EN AFRIQUE									
Dec. 13.97	<i>Le Conseil scientifique examinera la Feuille de route pour la conservation des léopards en Afrique figurant dans le document UNEP/CMS/COP13 Doc.26.3.1/Annexe 4, et formulera des recommandations, le cas échéant, pour examen par les États de l'aire de répartition, l'UICN et autres, selon les besoins.</i>	Déléguer l'examen aux Etats africains de l'aire de répartition dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains (ACI). Le Secrétariat informe le Conseil scientifique des activités et des résultats de l'ACI qui ont trait au mandat du Comité et demande l'avis du Conseil scientifique, le cas échéant.	Recommandations fournies à la COP	COP14	Secrétariat de la CMS	(PF Sec : Clara Nobbe)	Principale	COP14	Réalisé
INSCRIPTION DU JAGUAR (PANTHERA ONCA) AUX ANNEXES I ET II									
UNEP/CMS/ COP13/ Rapport/ Annexe 1	<i>Article VIII(5)(d) de la Convention faisant des recommandations à la Conférence des Parties quant aux mesures spécifiques de conservation et de gestion à inclure dans les ACCORDS sur les espèces migratrices</i>	Travailler en synergie avec les processus de la CITES et de la feuille de route Jaguar 2030.	Activités en synergie avec les processus CITES et la feuille de route Jaguar 2030, avec des actions claires convenues pour la conservation du jaguar.	COP14	Carlos Orrego, Membre du Comité de session, Costa Rica	CMS Conseiller pour les mammifères (PF Sec : Clara Nobbe)	Haute	COP14	En cours

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
CONSERVATION ET GESTION DE L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE									
Res. 12.4, Annexe, 6 (g)	<i>Le Conseil scientifique devrait remplir les fonctions qui lui sont attribuées à l'Article VIII de la Convention et qui lui ont été attribuées par la Conférence des Parties par la suite. Ces fonctions incluent de porter à l'attention de la Conférence des Parties toute question nouvelle et émergente ayant trait à la conservation et à la gestion des espèces migratrices</i>	Encourager les États africains de l'aire de répartition, ainsi que les OIG et les ONG partenaires, à prendre des mesures proportionnelles aux besoins des éléphants d'Afrique de la savane et de la forêt (<i>Loxodonta cyclotis</i> et <i>L. africana</i>) en relation avec l'évaluation de la Liste rouge récemment révisée et dans leur contexte local.	Les besoins et les priorités en matière de conservation des éléphants d'Afrique des forêts et des savanes sont à la base des mesures de conservation prises dans le cadre du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.	COP14	Secrétariat de la CMS	Conseiller de la CMS pour les mammifères	Haute	COP14	En cours